

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Janvier 2016**

**OBJET :** Accueil de jour pour personnes sans domicile fixe - Accompagnement social global et contractualisation pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active domiciliés à l'Accueil de jour Marceau Consolat : avenant liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Accueil de Jour de Marceau Consolat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer une subvention d'un montant total de 461.000,00€ à l'association Accueil de Jour Marceau – Consolat au titre de l'année 2016 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer l'avenant n°2 à la convention triennale dont le projet est annexé au rapport,

Cette dépense d'un coût total de 461.000,00€ sera financée, sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement, au titre du budget départemental 2016 sur le chapitre 017.

à l'Unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Annie Citton  
Directeur**

**du Service des Séances de l'Assemblée**